|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **COMMISSION 4** | **Document RA19/PLEN/48-F** |
| **23 octobre 2019** |
| **Original: anglais** |
| Discussions informelles Cette proposition n'a pas été examinée par le GT 4C en raison d'une soumission tardive et d'un manque de temps  |
| [Proposition de projet de nouvelle QUESTION UIT-R [RSTT] |
| Études relatives au développement futur des systèmes RSTT |

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que les systèmes de transport ferroviaire se développent et sont en pleine évolution;

*b)* que les systèmes de radiocommunication ferroviaires train/voie (RSTT) sont essentiels pour améliorer le contrôle du trafic ferroviaire, la sécurité des passagers et la sécurité des opérations ferroviaires;

*c)* que de nombreuses administrations souhaitent faciliter l'interopérabilité des systèmes RSTT, tant pour l'exploitation nationale que pour les opérations transfrontières;

*d)* que certaines organisations ferroviaires nationales et internationales ont commencé à étudier de nouvelles technologies pour les systèmes de radiocommunication ferroviaires;

*e)* qu'il est nécessaire d'intégrer différentes technologies afin de faciliter diverses fonctions, telles que les commandes de régulation des trains, le contrôle d'exploitation et la transmission de données, dans les systèmes utilisés dans les trains et sur les voies, pour répondre aussi aux besoins de l'environnement des lignes de chemin de fer à grande vitesse;

*f)* que le développement continu de nouvelles technologies permet de prendre en charge, de faciliter la prise en charge ou de compléter les systèmes RSTT;

*g)* que les administrations peuvent avoir des besoins différents pour les opérations ferroviaires en fonction de leurs besoins, de leurs besoins de spectre, de leurs objectifs en matière de politique et de leurs environnements d'exploitation au niveau national;

*h)* que la coopération entre les administrations et les organisations ferroviaires facilitera une plus grande harmonisation de l'utilisation du spectre;

*i)* que l'utilisation de bandes de fréquences harmonisées permettra aux administrations de tirer parti de l'harmonisation, tout en continuant de respecter les exigences en matière de planification au niveau national;

*j)* que des normes internationales et des bandes de fréquences harmonisées faciliteraient le déploiement à l'échelle mondiale de systèmes RSTT et permettraient de réaliser des économies d'échelle dans le secteur du transport ferroviaire;

*k)* qu'il est nécessaire de continuer de définir des dispositions de fréquences harmonisées au niveau régional en vue de mettre en œuvre des systèmes RSTT;

*l)* que les bandes de fréquences devant être harmonisées sont attribuées à divers services conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications, en particulier au service mobile à titre primaire,

reconnaissant

*a)* que les travaux sur le projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RSTT.FRQ] ne sont pas achevés;

*b)* les résultats des études déjà effectuées figurant dans des Recommandations et/ou des Rapports de l'UIT-R, selon le cas, par exemple:

 le Rapport [UIT-R M.2418](https://www.itu.int/pub/R-REP-M.2418/fr) – *Description des systèmes de radiocommunication ferroviaires train/voie*;

 le Rapport [UIT-R M.2442](https://www.itu.int/pub/R-REP-M.2442/fr) – *Utilisation actuelle et future des systèmes de radiocommunication ferroviaires train/voie*,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 quelles sont les technologies actuelles et futures propres à optimiser l'efficacité et la souplesse d'utilisation du spectre par les systèmes RSTT?

2 quelle est la capacité d'exploitation des applications des quatre catégories de systèmes RSTT dans certaines bandes de fréquences?

3 quelles sont les solutions possibles pour une harmonisation à l'échelle mondiale/régionale des bandes de fréquences et la mise en œuvre de ces solutions pour les systèmes RSTT, en mettant l'accent sur les bandes déjà attribuées au service mobile à titre primaire?

4 quelles sont les exigences de compatibilité associées concernant l'utilisation des quatre catégories de systèmes RSTT?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations ou un ou plusieurs Rapports;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2023.

Catégorie: S2]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_